



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Centre international des politiques en matière d'alcool, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Introduction

Le Centre international des politiques en matière d'alcool est une organisation à but non lucratif qui est soutenue par de grands producteurs de boissons alcoolisées. Il a pour mission de faire comprendre le rôle de l'alcool dans la société et d'aider à réduire l'abus d'alcool dans le monde au travers du dialogue et de partenariats avec le secteur des boissons alcoolisées, des Gouvernements, le milieu de la santé publique et d'autres acteurs intéressés par les politiques en matière d'alcool.

Les objectifs du Millénaire pour le développement englobent l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et l'amélioration de la santé maternelle. Le Centre international des politiques en matière d'alcool contribue aux efforts déployés en ce sens à plusieurs égards.

Priorité à la question des femmes et de l'alcool et à la réduction des risques

Les conclusions concertées de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme soulignent, entre autres, qu'améliorer les soins de santé pour les filles et les femmes est indispensable pour obtenir de meilleurs résultats dans le secteur de l'éducation et multiplier les possibilités de développement.

Le Centre international des politiques en matière d'alcool a publié des rapports sur des thématiques cruciales telles que les femmes et l'alcool et la consommation d'alcool durant la grossesse, entre autres, *Le Livre bleu : guides pratiques des politiques en matière d'alcool et interventions ciblées* (www.icap.org/PolicyTools/ICAPBlueBook/ExecutiveSummaryFrench/tabid/120/Default.aspx). Les femmes qui consomment de l'alcool le font pour la plupart avec modération, mais elles constituent l'un des groupes « à risque », car elles sont particulièrement sensibles aux effets physiques ou physiologiques de l'alcool. Les personnes « à risque » sont plus susceptibles que d'autres de souffrir d'effets indésirables. Pour certaines, le danger réside dans leur consommation personnelle d'alcool, alors que pour d'autres, le grand danger réside dans la consommation d'alcool de personnes de leur entourage. Sous l'angle de la santé publique, il est fondamental d'analyser les habitudes de consommation des femmes et de veiller à répondre à leurs besoins en matière de prévention et de réduction des risques. Ce sont des domaines dans lesquels le secteur privé, les pouvoirs publics et la société civile peuvent travailler en collaboration pour s'attaquer efficacement à cette problématique dans toute sa complexité.

La relation entre les femmes et l'alcool subit l'influence de plusieurs facteurs propres à leur sexe. En général, la consommation d'alcool est moindre chez les femmes que chez les hommes, ce qui s'explique en partie par des différences physiologiques. C'est pourquoi de nombreux Gouvernements publient des directives officielles spécifiques aux femmes. Les professionnels de la santé, entre autres, les médecins, les infirmiers et autres soignants ainsi que les travailleurs sociaux, doivent aussi relayer l'information sur les habitudes de consommation et leurs avantages et dangers potentiels. Ils doivent être capables de venir en aide aux

personnes qui rencontrent des problèmes, de les conseiller et de leur proposer un traitement le cas échéant.

La consommation d'alcool augmente chez les jeunes femmes dans de nombreux pays, ce qui s'explique en grande partie par l'évolution du rôle de la femme dans la société et par le pouvoir d'achat des femmes. Un suivi rigoureux s'impose à la base de la prévention pour analyser ces nouvelles habitudes de consommation et agir en conséquence.

Les concepts de réduction des risques retenus dans l'action publique et les programmes de prévention offrent des moyens efficaces de lutter contre l'abus d'alcool dans la population, y compris chez les femmes. Des études peuvent aider à mettre en lumière l'utilité et la pertinence de certaines interventions et orientations politiques. Les démarches appropriées dépendent dans une grande mesure des priorités et des sensibilités culturelles. L'on n'en sait pas encore suffisamment sur la consommation d'alcool des femmes et les problèmes y afférents, mais plusieurs grandes études comparatives ont permis de recueillir des données dans différents pays et différentes cultures. Pour réduire les risques de façon efficace, des changements d'attitudes culturelles à l'égard de la consommation d'alcool chez les femmes s'imposeront. Les stratégies de réduction des risques doivent également être conçues compte tenu des différents stades de la vie des femmes, car les habitudes de consommation et les risques varient selon l'âge.

La question de la consommation d'alcool durant la grossesse mérite une attention particulière. Selon des éléments scientifiques probants, certaines habitudes de consommation durant la grossesse exposent l'enfant à naître à un risque substantiel de troubles physiques et psychologiques. Plusieurs pathologies ont été décrites chez les enfants dont la mère a abusé d'alcool durant la grossesse. Parmi ces pathologies, citons le syndrome d'alcoolisation fœtale modéré à grave ainsi que l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Ces pathologies sont relativement rares et se rencontrent plus souvent dans les milieux socio-économiques défavorisés. En l'absence de consensus sur le seuil de la consommation d'alcool durant la grossesse sous lequel le risque pour le fœtus est négligeable, la plupart des directives officielles recommandent l'abstinence ou une très faible consommation d'alcool durant la grossesse.

Il est possible de prévenir les risques liés à la consommation d'alcool durant la grossesse. La première étape consiste à fournir des informations exactes aux femmes en âge de procréer et, en particulier, à celles qui sont enceintes. Ces informations peuvent être transmises par des directives gouvernementales (www.icap.org/Table/InternationalGuidelinesOnDrinkingAndPregnancy), mais demander aux professionnels de la santé de relayer ces informations peut être plus efficace. Dans de nombreux pays du monde, le secteur privé a volontairement ajouté sur les emballages des produits des mises en garde à propos des dangers de la consommation d'alcool durant la grossesse. Il peut se révéler utile de dépister les femmes enceintes susceptibles de présenter des problèmes d'alcool. Par ailleurs, un système d'appui est une composante essentielle de l'éducation et de toute intervention visant à amener des individus à changer leurs habitudes en matière de consommation d'alcool. L'implication de la famille et des proches qui jouent un rôle important dans la vie des femmes enceintes peut contribuer à réduire les risques.

Des mesures de réduction des risques tant dans le domaine de la sécurité personnelle que de l'activité sexuelle peuvent être encouragées pour protéger les femmes. Le phénomène dit de la « drogue du violeur » versée dans les boissons suscite depuis peu de l'inquiétude dans les sociétés développées. Il existe plusieurs produits censés pouvoir détecter la présence de ce type de substance, mais le meilleur moyen de réduire les risques en la matière est de s'appuyer sur les compétences personnelles des femmes, ce qui implique de les sensibiliser à leurs habitudes en matière de consommation d'alcool et à celles de leurs amis.

Le Centre international des politiques en matière d'alcool estime qu'il faudrait prendre davantage en compte les habitudes des femmes en matière de consommation d'alcool pour concevoir des orientations politiques équilibrées. Comme indiqué ci-dessus, la première étape doit consister à redoubler d'efforts pour recueillir des données exhaustives et fiables dans différentes cultures et concevoir des services de conseil et d'appui taillés sur mesure en fonction des besoins des femmes.

Human Total: a violence prevention learning resource

Les objectifs du Millénaire pour le développement condamnent toutes les formes de violence à l'encontre des filles et des femmes et préconisent une action appropriée pour renforcer et appliquer les mesures visant à prévenir et éliminer toutes les formes de discrimination et de maltraitance. La Commission de la condition de la femme a engagé les écoles et les collectivités à prendre des mesures pour prévenir les actes de harcèlement et d'intimidation et les autres formes de violence à l'école et dans le monde du travail.

Les conclusions concertées de la cinquante-cinquième session font état de la nécessité d'organiser des activités dans les écoles et dans les collectivités pour contribuer à prévenir les actes de harcèlement et d'intimidation et les autres formes de violence à l'école et sur le lieu de travail.

En juillet 2013, le Centre international des politiques en matière d'alcool a publié *Human Total: a violence prevention learning resource* (<http://www.icap.org/Publications/%20ViolencePreventionLearningResource/tabid/551/Default.aspx>), un manuel consacré à la discrimination fondée sur le sexe et aux comportements qui encouragent de nombreux hommes et garçons à être violents et imprudents, y compris à abuser de l'alcool. Comme le Centre international des politiques en matière d'alcool l'a précisé lors de la cinquante-septième session de la Commission (E/CN.6/2013/NGO/119), *Human Total* est le fruit des efforts déployés pour mieux comprendre la violence liée à l'alcool et définir et promouvoir de bonnes pratiques pour la prévenir.

Le Centre international des politiques en matière d'alcool considère que *Human Total* cadre bien avec les mesures prônées dans les conclusions concertées de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme (aux alinéas *u* et *x* du paragraphe 22), car des moyens *y* sont proposés pour améliorer la formation des enseignants et permettre aux femmes et aux filles d'acquérir les compétences nécessaires dans la vie courante.

Human Total privilégie le renforcement de conceptions saines de la masculinité, le moyen le plus efficace de prévenir la violence, y compris contre les filles et les femmes, et les comportements dangereux, comme l'abus d'alcool. Ce manuel a été rédigé dans l'intention d'amener les jeunes à comprendre et assimiler

leurs droits et ceux des autres, d'améliorer leur empathie et de les persuader de respecter la dignité de tous, autant d'impératifs pour la prévention de la discrimination qui cause, suscite, voire excuse de nombreux comportements violents.

Human Total est accessible librement et peut être utilisé, traduit et adapté dans le respect des conditions fixées en la matière (voir *Conditions for the reproduction and/or translation*, www.icap.org/CopyrightInformation/tabid/87/Default.aspx). Il a été traduit en espagnol et sera sous peu accessible dans cette langue sur le site internet du Centre international des politiques en matière d'alcool.
